

28/11/2017

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

- Restructurations incessantes avec fermetures de services,
- Adaptation des structures et du réseau au mépris des besoins des usagers et des élus locaux,
- Remise en cause du statut général et des statuts particuliers,
- Diminution des moyens de fonctionnement, matériels et humains,
- Dégradations continues des conditions de vie au travail,
- Perte du sens des missions,
- Blocage des promotions,
- Gel de la valeur du point d'indice,
- Augmentation de la CSG sans véritable compensation et sans amélioration de notre pouvoir d'achat,
- Rétablissement du jour de carence,
- Suppression supplémentaire de 1600 emplois à la DGFIP pour 2018, dont 11 pour le Vaucluse

Voilà, et la liste n'est pas exhaustive, comment sont traités les agents des Finances Publiques pour leurs bons et loyaux services !

Et alors que le gouvernement annonce partout vouloir redonner du pouvoir d'achat aux salariés, il oublie les fonctionnaires !

Le progrès social n'est pas pour demain, et surtout pas pour les fonctionnaires !

La DGFIP peut mieux faire, mais elle préfère scier la branche sur laquelle elle est assise !

A l'ordre du jour de ce CTL figure l'adoption des ponts naturels pour 2018.

Alors que le nombre de possibilités est de 7, seuls 3 ponts sont « permis ».

En effet, la DG a émis une note de service le 10 octobre pour limiter non seulement le nombre de ponts, mais pour également cibler le choix sur les 3 ponts.

FO DGFIP84 espère que, tout comme certains Directeurs, vous userez de l'autonomie dont vous disposez en principe, et que vous ne vous limiterez pas aux 3 ponts proposés.

Pour exemple, le Directeur de la Corse du Sud a adopté 5 ponts, l'Oise et l'Indre et Loire 4.

La DDFIP de Vaucluse s'est portée volontaire pour expérimenter la préfiguration du télétravail à domicile.

Quelles missions, quels agents vont être concernés ? Est-ce bien sur la base du volontariat ? La DDFIP va-t-elle réellement prendre en charge tous les frais engendrés ? L'agent ne doit pas « en être de sa poche » !

Pour **FO** DGFIP, si le télétravail est un mode de travail intéressant permettant une meilleure conciliation vie privée/vie professionnelle, il doit être limité en nombre de jours pour préserver l'intégration des équipes de travail.

Toutes les applications seraient accessibles, ce qui laisse présager d'une évolution du dispositif du télétravail.

Du télétravail à domicile au travail à distance sur des plates-formes extérieures à la DGFIP il n'y a qu'un pas ! Ce pas s'appelle « externalisation » ce à quoi **FO** DGFIP est totalement opposé !

COMPTE RENDU Boycotté en 1ère instance le 22 novembre (voir la motion intersyndicale **FO**, Solidaire et CGT mise en ligne le 24/11 sur notre site web), le CTL a été reconvoqué ce matin.

PONTS NATURELS :

Concernant les ponts naturels 2018, et comme indiqué dans notre liminaire, le Directeur ne proposait que 3 possibilités de ponts : les vendredi 11 mai, vendredi 2 novembre et lundi 24 décembre et comptait en rester là.

FO DGIP 84 est donc intervenu pour demander un 4ème jour, notamment le lundi 31 décembre.

S'agissant d'une période de congés scolaires, d'une période très sollicitée par les agents, et que peu d'usagers se rendent dans nos services ce jour là, **FO** DGFIP84 considère qu'à défaut d'accorder aux agents la journée « Directeur », ce dernier pouvait décider de la fermeture des services aussi le 31 décembre !

Non sans mal, **FO** DGFIP 84 a finalement obtenu, que le 31 décembre soit aussi proposé comme 4ème pont naturel.

Le Président a donc soumis au vote les 4 ponts naturels suivants :

vendredi 11 mai, vendredi 2 novembre, lundi 24 décembre et lundi 31 décembre.

Résultat du vote : POUR : **FO** DGFIP et CFTD

CONTRE : Solidaires

ABSTENTION : CGT

MODIFICATION DES HORAIRES VARIABLES DE LA CITE ADMINISTRATIVE :

Pendant la durée des travaux pour le tram sur Avignon jusqu'en 2019, une adaptation des horaires avait été demandée par les OS pour permettre aux agents d'accéder à la cité administrative à partir de 7h pour éviter les embouteillages aux abords des remparts. Une consultation des services de la cité s'est déroulée du 12 au 18 octobre afin que chacun d'eux exprime son choix entre 3 modules proposés (4 pour la Paierie Départementale reprenant les horaires actuels pratiqués dans ce service).

Sur 365 agents répartis dans 13 services, 308 agents ont voté pour l'adoption du module 1, à savoir :

Plage variable	Plage fixe	Plage fixe	Plage variable
7h-9h30	9h30-11h30	14h-16h	16h-19h

Les nouveaux horaires seront mis en place à compter du **lundi 11 décembre**.

Lorsque « *les contraintes de circulation seront moins prégnantes, le retour aux horaires actuels se fera sans consultation ni passage en CTL* ».

Nous espérons que la DDFIP anticipera et préviendra les agents dans des délais raisonnables du retour aux précédents horaires.

Cas particulier : actuellement, à la Paierie Départementale, la fin de la plage variable est à 18h30 au lieu de 19h.

Si ce service souhaite, à la fin des travaux, conserver la fin de la plage variable à 19h, une demande devra être faite au préalable par le chef de service à la DDFIP qui soumettra la modification du règlement intérieur des horaires variables de la Paierie en CTL. Le plus tôt sera le mieux, ce qui est fait n'est plus à faire !

TELETRAVAIL A DOMICILE

La DGFIP souhaite déployer le télétravail à domicile. Sa préfiguration est engagée depuis le 10 novembre 2016 dans 11 directions et services volontaires pour y participer. Sans attendre le déploiement national, la phase de test a été étendue à d'autres directions et la candidature du Département du Vaucluse a été retenue pour cette expérimentation.

Cette expérimentation sera mise en place début 2018 sur un panel d'une vingtaine d'agents volontaires. Une convention sera signée entre l'agent, le chef de service et la direction.

FO DGFIP84 a souhaité obtenir des réponses aux questions posées dans la liminaire.

Extrait de la liminaire : *Quelles missions, quels agents vont être concernés ? Est-ce bien sur la base du volontariat ? La DDFIP va-t-elle réellement prendre en charge tous les frais engendrés ? L'agent ne doit pas « en être de sa poche » !*

Quelles missions ? Quels agents ?

La Direction indique que toutes les applications de la DGFIP ne sont pas accessibles au télétravail et que certaines missions sont incompatibles avec le télétravail (exemple : l'accueil, la manipulation de valeurs, d'actes...) donc tout dépendra de la mission exercée par l'agent candidat.

Est-ce bien sur la base du volontariat ?

OUI ! nous a garanti le Directeur.....à suivre !

La DDFIP va-t-elle réellement prendre en charge tous les frais engendrés ?

NON ! Elle ne prendra en charge que la fourniture d'un ordinateur portable crypté (équipé d'un VPN Anyconnect pour accéder à ses outils à distance), ordinateur utilisé à la fois au bureau et à son domicile.

La DDFIP ne prendra pas en charge :

- l'installation de la ligne internet, l'abonnement et les surcoûts,
- le supplément d'assurance habitation prenant en compte l'activité de télétravail à domicile,
- la mise aux normes des installations électriques et des locaux dédiés au télétravail car l'agent doit disposer d'un espace de travail à domicile répondant aux règles de sécurité électrique.

FO DGFIP 84 a demandé que la Direction lui communique :

- la liste nominative des candidats volontaires,
- la liste des candidats retenus ainsi que la nature du travail qui sera effectué au domicile,
- la liste des candidats dont la demande aura été rejetée, ainsi que le motif du refus,
- le modèle de convention type retenu dans le cadre du télétravail à domicile.

Pour **FO** DGFIP, contrairement aux idées reçues, le télétravail à domicile n'est pas une avancée sociale au bénéfice des salariés mais un moyen de restructurer dans l'avenir les services et de faire des économies pour l'employeur. Ainsi le partage du temps d'occupation de bureau « time share » est désormais envisageable puisque l'administration, toujours à la recherche d'économies budgétaires, pourra très bien rentabiliser les mètres carrés des locaux en affectant 2 voire 3 agents, sur le même bureau en fonction de leurs jours de présence obligatoire.

Pour plus de renseignements, contactez vos élus **FO** à ce CTL

Vos représentants :

Mireille COMPAGNAT et Catherine LOCRET (Titulaires) Jean-Marc SACRIPANTI (Suppléant)